

# REGLEMENT MOTOCROSS 2018

## NOUVEAUTES 2018

### REPORT DE POINTS.

Un pilote participant à une épreuve de Championnat De France, d'Europe ou FIM, le jour d'une épreuve de championnat de ligue et régulièrement inscrit au championnat de LIGUE D'AQUITAINE bénéficiera d'un report de points.

Les points marqués à cette épreuve de CDF seront majorés de 5 points dans la limite de 25 points par manches,

**Soit au maximum 50 points par épreuves.**

Ex : manche 1 CDF : 10 pts, manche 2 CDF : 20 pts = 30 pts CDF report (10+5) + (20+5) = 40 pts

: manche 1 CDF : 5 pts, manche 2 CDF : 22 pts = 27 pts CDF report (5+5) + (22+3) = 35 pts

: manche 1 CDF : 3 pts, manche 2 CDF : 25 pts = 28 pts CDF report (3+5) + (25+0) = 33 pts

Si au cours de cette épreuve de CDF, un pilote qualifié pour les manches de classement, Ne marque pas de point, le report sera de 5pts par manche. Minimum 10pts par épreuve.

Ex : manche 1 CDF : 0 pts, manche 2 CDF : 0 pts = 0 pts CDF report (0+5) + (0+5) = 10 pts

: manche 1 CDF : 9 pts, manche 2 CDF : 0 pts = 9 pts CDF report (9+5) + (0+5) = 19 pts

Pour un pilote NON qualifié pour les manches de classement sur une épreuve de CDF, Le report sera de 5pts maximum par épreuve.

Seul 3 reports de points seront possibles pour la saison 2018

Il appartiendra au(x) pilote(s) concerné(s) de faire parvenir au secrétariat et au président de la commission de motocross de la LIGUE D'AQUITAINE leurs résultats, afin d'actualiser les classements des championnats de ligue, dans la semaine suivant l'épreuve de CDF.

### FEMININES.

Les féminines seront engagées dans les catégories « CHALLENGE » GUYENNE & GASCOGNE,

Dans le cas de DEUX groupes challenge, Elles seront regroupées dans le groupe le moins rapide (groupe 2) Quels que soit les résultats des essais chronométrés qualificatifs.

KID et 85cc.

Pour les KID & 85cc, la LIGUE D'AQUITAINE assure, par une compensation financièrement aux clubs organisateurs, Un plateau de 25 pilotes minimum.

Ex : 15 pilotes KID engagés par le club : 25-15 = 10 x 22€ soit une compensation de la ligue de 220€.

: 15 pilotes 85cc engagés par le club : 25-12 = 10 x 31€ soit une compensation de la ligue de 310€.

: 25 pilotes ou plus KID ou 85cc engagés par le club : 25-25 = 0€ de compensation de la ligue.

### ESSAIS.

Pour les "LIGUE" 85cc, 125cc, MX2, MX1, VETERAN, QUAD, CHALLENGES GUYENNE, GASCOGNE,

Les essais LIBRES & CHRONOMETRES dans la discipline MX se dérouleront en une seule séance,

Pour la durée, voir tableau récapitulatif. (Hors KID)

Le signal de début des essais chronométrés, sera donné sur présentation du **drapeau NATIONAL**, Par le directeur de course.

**2 TOURS MINIMUM OBLIGATOIRE,  
SI UN PILOTE NE PEUX PARTICIPER A CETTE SEANCE D'ESSAI, OU SI IL NE BOUCLE PAS 2 TOURS,  
POUR PARTICIPER AUX MANCHES DE CLASSEMENT IL DEVRA EFFECTUER 2 TOURS DE RECONNAISSANCE.**

Ce pilote sera classé dernier de la séance d'essai chronométré et rentrera en dernière position sur la grille De départ.

Si plusieurs pilotes sont concernés dans une même catégorie, ils seront classés aux dernières positions

De la séance d'essai chronométré, et rentreront aux dernières positions sur la grille de départ,

Dans l'ordre de leurs numéros.

Rappel des différentes disciplines :

**Motocross** : Un motocross est une activité en terrain varié, composé de matériaux naturels, qui a lieu sur un circuit fermé, présentant des dénivellations, des variations de pente, des changements de direction, des difficultés, etc. Pour qu'une épreuve compte pour un Championnat de Ligue Motocross, le circuit doit comporter au minimum 6 sauts.

**Courses sur Prairie** : Une course sur prairie est une activité en terrain varié qui a lieu en circuit fermé. Le circuit doit comporter des virages à droite et à gauche sans appui, sans aucun obstacle (bosse, tremplin etc.) et aucune partie bitumée.

## Article 1 : Les Championnats

La Commission Motocross de la Ligue Motocycliste d'Aquitaine met en compétition les championnats de ligue suivants (Voir tableau Catégories):

KID A, KID B	85cc MINIME, 85cc CADET
125cc JUNIOR, 125cc SENIOR	MX2
MX1	FEMININ
VETERANS: ARGENT, OR, VERMEILLE	QUAD: JUNIOR, FEMININ, VETERAN, SCRATCH
CHALLENGE: GUYENNE	CHALLENGE: GASCOGNE

### TABLEAU des POINTS - TOUTES CATEGORIES (sauf Challenge)

PL	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32+40
PTS	25	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	7	6	6	5	5	4	4	4	3	3	3	2	2	2	1	1

**TABLEAU des POINTS - CHALLENGE GASCOGNE - GUYENNE**

PL	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
PTS	60	55	52	50	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17

  

PL	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
PTS	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	4	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	

Par décision du Comité Directeur de la Ligue, les clubs organisateurs d'une épreuve de Motocross ont l'obligation d'intégrer dans leur épreuve au moins deux épreuves du Championnat de Ligue Motocross, une épreuve du Championnat de Ligue pour une course sur prairie.

Sachant que :

- Kids A / B sont indissociables
- 85cc Minimes / Cadets sont indissociables

**Considération des âges**

L'âge minimum est la date anniversaire.

L'âge maximum est atteint au premier janvier 2018.

**Précisions pour les catégories Ligue MX1 et MX2 :**

Pour la saison 2018, les catégories MX1 et MX2 sont dissociées.

**Précisions pour les Challenges, Gascogne et Guyenne :**

- Réservé aux pilotes de la Ligue d'Aquitaine, hors liste de notoriété (liste disponible sur le site de la ligue)
- **Les catégories OPEN GASCOGNE et OPEN GUYENNE, incluent désormais les féminines**
- Ouvert à tous les pilotes licenciés de la ligue d'Aquitaine pour l'année 2018, **sans distinction de zones**. Les points seront attribués pour chaque zone, pas de cumul de points entre zone (hors féminines)
- Un trophée Gascogne et un trophée Guyenne seront remis aux trois premiers de chaque zone pour la catégorie OPEN (classement scratch).
- Le nombre de groupes sur les organisations est laissé « libre organisateur ».
- Dans le cas d'épreuves à plusieurs groupes, les essais chronométrés seront qualificatifs :
  - Seront qualifiés dans le « groupe 1 », les pilotes ayant réalisé les meilleurs temps des deux groupes d'essai confondus (*hors féminines*). Les pilotes restants, iront dans les groupes suivants, « groupe 2 » dans l'ordre de leur temps réalisé aux essais chronométrés.
  - **Les féminines seront regroupées dans le groupe le moins rapide (groupe 2 si deux groupes), quel que soit le temps réalisé pendant les essais chronométrés qualificatif.**
  - **A l'issue de chaque course les trois premières du classement scratch féminin devront être récompensées.**
  - Afin d'équilibrer, les pilotes seront répartis en groupes égaux, si nombre total de pilotes pair, si nombre impair le groupe 1 comptera un pilote de plus que le ou les autres(s) groupe.
- La Commission Motocross se réserve le droit de reclasser un pilote dans un autre Championnat, si son niveau est jugé inadapté à la catégorie.
- Tous les pilotes des deux groupes marqueront des points :  
(Exemple : le premier classé du groupe 2 marquera 1 point de moins que le dernier du groupe 1)
- **Précisions pour le championnat de ligue FEMININ :**
  - **Le championnat de ligue féminin se déroule sur les deux zones GUYENNE, GASCOGNE confondues, le classement se fera par addition des points marqués dans l'une & l'autre.**
  - **Un titre de championne de ligue sera décerné à la meilleure féminine.**
  - **Un trophée sera remis aux trois premières à l'issue de ce championnat.**
  - **Barème des points championnat de ligue féminin :**

**TABLEAU des POINTS - TOUTES CATEGORIES (sauf Challenge)**

PL	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
PTS	25	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	4	4	3	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1

**Article 2 : Organisation Générale**

L'organisateur doit :

- Remettre aux participants dès leur arrivée une entrée pilote et deux entrées accompagnateurs. Pour les panneauteurs, le bracelet ne sera remis que sur présentation d'une Licence FFM de l'année en cours.

- indiquer l'accès au Circuit au moins l'avant-veille de la course.

- Ouvrir l'accès au parc pilotes la veille.

Prévoir :

- l'installation de la boucle de chronométrage (fils de 1.5mm multibrins, espacement de 0.80m, profondeur 0.30m) ou vérifier l'état des fils si ces derniers sont restés plus d'un an dans le sol.

- Une alimentation 220 V ou un groupe électrogène récent régulé avec branchement à la terre et des multiprises.

- Un endroit couvert, avec vue sur la piste, à l'abri de la poussière, de la pluie et du vent pour le chronométrage et fournir le matériel et l'équipement nécessaire (voir Art.5).

- Un endroit couvert, avec une table et des chaises, assez éloigné des abords du circuit de façon à réaliser le contrôle technique et sono métrique dans de bonnes conditions.

- Un parc pilotes avec points d'eaux potables et sanitaires corrects.

- Un contenant pour récupération des fluides usagés

- Un pré parc à proximité du départ ayant suffisamment d'espace pour stocker le nombre suffisant de machines.

- 2 panneaux d'affichage : un près du chronométrage et un près du parc pilote. Prévoir également une personne bénévole pour l'affichage des résultats et la récupération de tous les résultats en fin de journée avant la remise des prix.

- Un hébergement pour les commissaires techniques et les responsables des transpondeurs, si le club décide d'ouvrir le contrôle administratif la veille.

- 2 commissaires techniques dont un sera désigné responsable du contrôle technique, (licence FFM valide et qualification active) afin de réaliser la vérification

des machines et équipements des pilotes (proposés par la commission des officiels).

- Un secrétariat pour le contrôle administratif.
- Fournir le listing des engagés au responsable du contrôle technique et des transpondeurs.
- Les services de secours : médecin, ambulances, 6 secouristes qualifiés minimum (ou plus selon le circuit).
- 2 commissaires sportifs 1er degré minimum pour le Jury (licence F.F.M valide et qualification active)
- Des commissaires de piste (licence F.F.M. valide) en nombre suffisant. L'organisateur est chargé de leur recrutement.

-Prévoir un système d'arrosage efficace afin d'éviter la poussière excessive.

- Si possible une aire de lavage motos.

- Une zone réservée au panneautage qui sera délimitée hors de la zone spectateurs et accessible uniquement aux personnes détenteur d'une Licence FFM active. (Le club organisateur doit prévoir une personne au contrôle des licences à l'entrée de cette zone). Cette dernière devra être signalée par des panneaux.

**- Il est recommandé de prévoir une zone pour la mécanique, permanente ou provisoire selon la configuration des circuits.**

**Le temps des essais libres et chronos, cette zone pourra être prévue devant la grille de départ.**

Fournir :

- Sur le circuit, IMPÉRATIVEMENT, le jour de la course : Rapport de clôture avec les documents nécessaires à la réunion du jury, les documents administratifs de l'épreuve (assurance, arrêté préfectoral, etc....) au délégué de l'épreuve.

FAIRE RESPECTER LE SILENCE DANS LE PARC PILOTES APRÈS 23H.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRÈS LA COURSE.

### **Article 3 : Contrôles des épreuves**

La Commission Motocross désignera, pour chaque épreuve du Championnat de Ligue, un délégué et un responsable de grille (présent en pré-grille). Ils seront chargés de faire respecter les règlements et d'établir un rapport sur le déroulement de la manifestation. Les noms figurent dans la liste des membres de la commission Motocross.

Le jury sera constitué du délégué (Président du Jury) et de 2 commissaires sportifs ou d'un arbitre (le délégué présent sur l'épreuve) s'il n'y a pas de commissaires sportifs. A titre consultatif, le Directeur de Course et l'organisateur seront présents lors des réunions du Jury.

### **Article 4 : Circuits**

Les circuits de motocross, devront répondre aux conditions fixées par les Règles Techniques et de Sécurité FFM en vigueur.

**IMPORTANT :** En aucun cas, les circuits ne pourront être modifiés après avoir obtenu l'attestation de conformité de la Fédération et de la Commission Départementale de Sécurité routière (Section Sport)

Le Directeur de Course pourra refuser le départ d'une course s'il constate un manquement à cette clause.

Le matin de l'épreuve, une visite du circuit pourra être effectuée par le Directeur de Course, le Délégué et les délégués de pilotes.

### **Article 5 : Chronométrage**

Le chronométrage sera assuré par les responsables chronométrage de la Ligue ou par un prestataire agréé par la Ligue. L'ordinateur, l'imprimante et les écrans de contrôle seront fournis par la Ligue. L'organisateur devra prévoir une photocopieuse, le papier blanc A4, le Scotch ou punaises, agrafeuses, en quantité suffisante ainsi que quelques stylos.

Le poste de chronométrage doit être équipé d'électricité, 4 m de tables solides, 5 chaises minimum et un éclairage suffisant en cas de nocturne.

L'organisation doit fournir la liste des pilotes présents aussitôt l'administratif terminé.

Le Directeur de Course devra s'assurer que le poste de chronométrage est prêt avant chaque départ.

### **Article 6 : Coureurs admis et Numéros de course**

Les Championnats de Ligue sont réservés aux licenciés FFM de la Ligue d'Aquitaine, sauf pour la catégorie Kids (championnat ouvert à toute les ligues).

Un pilote ne peut participer à deux championnats différents, sauf CHALLENGE, le choix pour un Championnat est ferme et définitif.

Un pilote engagé dans une catégorie autre que celle du Championnats de Ligue dans lequel il est inscrit, sera considéré comme pilote « Hors Ligue ».

Il pourra entrer en grille lors des manches selon la place aux essais chronométrés sauf pour la catégorie Quads, où les pilotes hors ligue seront placés après les pilotes de Ligue sur la grille.

### **INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS**

Pour la saison 2018 l'inscription au Championnat ainsi qu'aux épreuves se fera en ligne sur le site Engage-Sports (<http://ffm.engage-sports.com>). Si toutefois un pilote désire changer de catégorie en cours de saison, il doit en aviser le Président de la Commission par courrier.

Aucun report de points ne sera accordé.

### **NUMÉROS DE COURSE**

Les numéros de course sont attribués par la Commission Motocross. Ces derniers doivent être demandé via le site Engage-Sports (<http://ffm.engage-sports.com>), rubrique « N° à l'année ».

Les numéros de course attribués par la FFM, pour les pilotes engagés à un Championnat de France, sont prioritaires lors de l'attribution des numéros de Ligue.

Aussi il est demandé aux pilotes concernés d'effectuer leur demande de numéro le plus rapidement possible dès l'ouverture des demandes de numéros.

Pour les Championnats 85cc et Kids, des numéros pairs ou impairs seront attribués pour différencier les catégories.

Les couleurs de plaques et numéros se trouvent sur le tableau présent à l'article 1.

Les numéros attribués aux pilotes pour le Championnat ne pourront pas être modifiés par les clubs organisateurs.

### **Article 7 : Engagements aux courses**

Les engagements aux courses se feront en ligne sur le site Engage-Sports (<http://ffm.engage-sports.com>) et devront être confirmés par paiement au plus tard 15 jours avant la date de la course. Passé ce délai, le montant du droit d'engagement sera augmenté suivant le retard et le paiement devra être effectué par carte bancaire uniquement.

#### Article 8 : Contrôle Technique

Les pilotes devront se présenter au Contrôle Technique après le contrôle administratif, en tenue, munis de leur casque, avec leur machine, et leurs plaques conformes avec leur numéro de course lisible.

**L'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE :** Casque homologué (voir RTS Motocross) Lunettes, bottes en cuir, gants, pantalons en matière résistante, maillot manches longues.

L'utilisation d'une protection dorsale et pectorale est fortement recommandée en application avec les règles techniques et de sécurité en vigueur.

**LA MACHINE :** Voir RTS Motocross

#### Concernant le bruit :

Consulter l'article « Contrôle de bruit » dans les RTS Motocross.

Un contrôle du niveau du son (méthode 2 mètre MAX) peut être effectué sur des machines désignées par le délégué, le Directeur de Course, le Responsable Technique et par le Jury à l'issue de chaque manche. En cas de dépassement ( $112\text{dB} + 3\text{dB} = 115\text{dB}$ ), une pénalité de 30 seconde lui sera infligé. Une machine trop bruyante en course ou pendant les essais pourra être arrêtée par le Directeur de Course. (Ex : perte du silencieux)

#### Article 9 : Déroulement de la manifestation

La Commission Motocross se réserve le droit d'apporter des modifications nécessaires au règlement en conformité au RTS de la discipline et du code sportif FFM dans l'intérêt du sport.

Les points marqués par les pilotes hors ligue, compteront pour les manches qualificatives, et le Classement Général de la journée, mais ne compteront pas pour le Championnat de Ligue.

Le délégué pourra décider d'équilibrer les groupes si un groupe est trop important et l'autre insuffisant, les derniers concurrents classés aux essais chronométrés seront basculés pour équilibrer les séries. Le délégué pourra également décider de faire rouler ensemble 2 groupes si le nombre de participants le permet, en fonction de capacité du circuit.

#### Tests de départ

Les tests de départs sont autorisés pendant les essais si la configuration du circuit le permet (interdiction de prendre la piste à contre sens). Une fois l'arrivée de l'essai donné, les pilotes ne sont plus autorisés à effectuer des tests de départs.

#### Mise en grille

Les pilotes se présenteront en pré-grille moteur éteint au **plus tard** 5 minutes avant le départ. Au-delà de ce délai, le responsable de la pré-grille pourra lui refuser de prendre part au départ de la manche.

L'ordre de mise en grille sera déterminé par les essais chronométrés pour toute la journée.

Pour les essais libres et chronométrés ou en cas de panne du système de chronométrage, la mise en grille sera effectuée par le Délégué ou un membre du Jury. L'entrée en grille sera déterminée pour toutes les catégories :

- sur la base du classement général du Championnat de l'année en cours ou sur la base du Classement Général du Championnat de Ligue de l'année précédente pour la première épreuve de cette catégorie.
- pour les pilotes non classés : entrée en grille dans l'ordre de leur numéro pour toutes les épreuves.

#### Procédure de départ

Le responsable de la pré-grille fera placer, les machines moteurs éteints sur la grille.

Les pilotes sont autorisés à se mettre en deuxième ligne uniquement s'il n'y a plus d'emplacement disponible sur la première ligne.

Dès que tous les concurrents seront en place, et sur ordre du Directeur de Course, le panneau « 15 secondes » sera présenté.

La procédure de départ sera alors démarrée : Il ne sera plus possible de l'interrompre.

Aucun accompagnateurs et mécanicien ne seront admis sur la grille sauf pour les catégories Kids et 85cc (uniquement pour la mise en grille)

Les points seront attribués à l'issue de chaque manche et seront reportés pour le classement du Championnat de Ligue dans chaque catégorie.

#### Article 10 : Procédure d'arrivée

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damier sur le concurrent classé premier au classement de la manche une fois le temps réglementaire écoulé.

Pour être classé, les pilotes devront franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes suivant l'abaissement du drapeau à damier.

Pour des raisons de sécurité, de météo ou tous cas de force majeure, le délégué pourra raccourcir, supprimer une ou plusieurs manches, annulé ou arrêter une épreuve en concertation avec le Jury et l'Organisateur, le directeur de course.

#### En cas d'interruption par drapeau rouge

Si le Directeur de Course juge nécessaire d'interrompre immédiatement une manche pour des raisons de sécurité, il devra présenter le drapeau rouge.

La décision d'arrêter la course ne peut être prise que par le Directeur de Course et/ou son (ses) adjoint(s). À la présentation de ce drapeau, les pilotes doivent immédiatement réduire leur vitesse et rejoindre le parc de ravitaillement à allure modérée.

En cas d'interruption de la course, le classement de la manche sera établi selon le classement au tour précédent l'arrêt de la course, à la condition toutefois qu'au moins 5 pilotes soient classés dans le même tour. A défaut, il faudra se référer au tour précédent où au moins 5 pilotes étaient classés.

Exemple : la Direction de Course présente le drapeau rouge alors que le leader est seul dans son 10ème tour, le classement ne pourra être établi sur la base du 9ème tour, mais sur la base du 8ème tour si 5 pilotes étaient classés dans ce tour.

A l'inverse, si le leader et au moins 4 autres pilotes étaient dans leur 10ème tour lorsque la direction de course présente le drapeau rouge, alors le classement pourra être établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée du 9ème tour.

#### Article 11 : Récompenses

La remise des prix ne pourra être effectuée qu'après la récupération de tous les résultats de la journée par le club.

#### Article 12 : Réserve

#### Article 13 : Sanctions

=> Voir tableau récapitulatif à la fin du règlement.

#### TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, PENDANT TOUTE LA DUREE DE LA MANIFESTATION.

Le Jury de l'épreuve pourra prononcer un avertissement, un blâme, une pénalité de points ou de temps ou une exclusion selon le cas.

#### Réclamation

Toute réclamation devra être remise au Directeur de Course dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats, accompagnée d'un chèque de 75€,

**Important :** cette réclamation ne doit porter que sur un seul fait.

La réclamation sera étudiée par le Jury.

Les réclamations concernant le classement général pourront être déposées auprès de la Commission Motocross dans les 8 jours qui suivent sa mise en ligne sur le site de la Ligue.

La réclamation devra être accompagnée d'un chèque de 75 €, qui sera restitué si le bien-fondé de celle-ci est reconnu. Dans le cas contraire, la somme sera reversée à la Ligue.

#### Article 14 : Résultats et Titres

Le classement général provisoire des différents Championnats sera mis en ligne sur le site de la ligue, tout le long de la saison.

Les différents titres de champions seront décernés par rapport aux points marqués dans les classements de chaque championnat.

-Les pilotes absents, en raison de leur participation à un Championnat ou Trophée de France, Europe ou FIM bénéficieront d'un report de points. (Voir modalités en préambule)

-Pour une sélection, ou stage de détection fédéral, le même jour qu'une épreuve de Ligue, afin qu'ils ne soient pas pénalisés au championnat, ils bénéficieront d'un report de points calculé sur la MOYENNE des pts marqués au championnat de ligue.

-Pour bénéficier de ces reports, les pilotes devront être classés sur 4 épreuves minimum du championnat de ligue D'AQUITAINE dans leurs catégories.

-Aucune moyenne de points ne sera calculée durant la saison. La non-participation à une épreuve (sauf participation aux cas cités ci-dessus) compte pour un résultat nul (0 point marqué)

-Les résultats seront homologués par la Commission Motocross en fin d'année. Si aucune réclamation n'est adressée à la Commission dans les 30 jours qui suivent cette homologation, les résultats de la saison seront définitivement approuvés.

#### Titres décernés par la Ligue Motocycliste d'Aquitaine pour la discipline Motocross :

Champion d'Aquitaine Kids A	Champion d'Aquitaine Quads
Champion d'Aquitaine Kids B	Champion d'Aquitaine Quads Junior
Champion d'Aquitaine Minimes	Champion d'Aquitaine Quads Féminine
Champion d'Aquitaine Cadets	Champion d'Aquitaine Quads Vétéran
Champion d'Aquitaine 125cc – de 18 ans au 01/01/2018 (junior)	Champion d'Aquitaine Vétéran catégorie Argent
Champion d'Aquitaine 125cc + de 18 ans au 01/01/2018 (sénior)	Champion d'Aquitaine Vétéran catégorie Or
Champion d'Aquitaine MX1	Champion d'Aquitaine Vétéran catégorie Vermeille
Champion d'Aquitaine MX2	Vainqueur du challenge GASCOGNE OPEN
Championne d'Aquitaine Féminine	Vainqueur du challenge GUYENNE OPEN

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés lors de la remise des prix organisée par la Commission Motocross en fin d'année. Les pilotes absents (sauf motif valable et vérifiable) le jour de la remise des prix ne seront pas récompensés.

#### Article 15 : Sélection à la Coupe des Régions

La Commission Motocross sélectionnera les pilotes pour représenter la Ligue d'Aquitaine à la Coupe des Régions de France

Ils percevront une indemnité forfaitaire attribuée par la Commission Motocross.

Si pour une raison quelconque, un pilote ne pouvait pas répondre à la convocation de la commission, il ne sera pas autorisé à participer à une autre compétition le même jour comme le code sportif F.F.M. le prévoit et la Ligue pourra prendre des sanctions à son encontre.

#### Article 16 : Application du règlement

La commission se réserve le droit en cas de besoin, de modifier en cours de saison le présent règlement pour l'adapter à un événement particulier. Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le Jury d'une épreuve a capacité, voir obligation, à prendre des décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

#### Article 17 : Transpondeurs

Les épreuves du Championnat de Ligue sont chronométrées par un système de chronométrage par transpondeurs.

Un transpondeur sera confié à chaque pilote avant la course à l'occasion du contrôle administratif et devra être rendu à la fin de la dernière manche courue, au plus tard 30mn après. Après ce délai le pilote se verra sanctionné d'une amende de 5€.

Dans le cas contraire, le pilote doit le renvoyer dans une enveloppe à bulles en envoi simple à Patrick Lamoureux ou Philippe Bourrier. Il est demandé de joindre une enveloppe retour avec le transpondeur. Si cette enveloppe retour n'est pas fournie, la licence sera envoyée dans une enveloppe non affranchie, le pilote devra assumer la taxe à la réception du courrier.

Les pilotes récidivistes (2 oublis ou à l'appréciation du responsable des transpondeurs) seront sanctionnés d'une amende de 50€.

En aucun cas, un pilote ne doit se rendre au poste de chronométrage ou s'en approcher avec un transpondeur, celui-ci pouvant entrer dans le périmètre de détection.

En cas de remise anticipée du transpondeur, le pilote ou son accompagnateur doit se signaler auprès de l'organisation sans transporter le transpondeur avec soi, ensuite un responsable le suivra pour la remise.

#### Article 18 : Environnement

Un tapis absorbant (2x1m) est obligatoire sous la moto.

Les clubs organisateurs ainsi que les pilotes et leurs accompagnateurs devront être sensibilisés à tout ce qui touche à l'environnement et sont invités à suivre les recommandations présentées sur le site internet de la FFM, rubrique « Environnement ».

#### Article 19 : Site internet de la Ligue

Le site de la ligue concerne toutes les disciplines moto en Aquitaine, le Motocross possède sa rubrique qui permettra aux pilotes de consulter les classements provisoires, d'être informé des changements de date ou annulation de course et autres infos.

Un emplacement sera mis en place sur la page accueil du site, qui diffusera toutes les infos de toutes les disciplines moto confondues, les pilotes, accompagnateurs, spectateurs et clubs pourront le consulter et ainsi diffuser les informations.

### TABLEAU DES SANCTIONS

Non-respect des personnes organisatrices		Disqualification
Non-respect envers un officiel		Disqualification
Non-respect des consignes de sécurité		Disqualification
Gestes agressifs, Insultes, envers les organisateurs, officiels, accompagnateurs, publics ou autres personnes		Exclusion immédiate de l'épreuve et suivant la gravité des actes comparution devant la cour disciplinaire régionale et voir plus.
Dégradation des installations ou bien d'autrui		
Couper le circuit volontairement		1ère fois : pénalité de 30 secondes récidive : disqualification
Non-respect du drapeau jaune fixe		1ère fois : avertissement récidive : pénalité de 30 secondes
Non-respect du drapeau jaune agité ou drapeau blanc à croix St André		1 ère fois : pénalité de 1 minute récidive : disqualification
Aide extérieure sur le circuit sauf commissaire		Pénalité de temps (30 secondes)
Entrée de l'accompagnateur ou du mécano sur le circuit pendant une manche sans en avoir l'autorisation du directeur de course ou du délégué	Première fois	Pénalité de temps (30 secondes)
	Récidive	Disqualification
Perte d'un élément d'échappement		Mise hors course de la manche en cours Non-respect de la décision disqualification
Transpondeur manquant au départ de la course		Pilote non classé
Usage d'une machine ou d'un équipement non vérifiée au contrôle technique		Disqualification

## Tableau récapitulatif MOTOCROSS 2018

CATEGORIES	kids		85cc		ligue 125cc		ligue MX2	ligue MX1		
SOUS CATEGORIES	A	B	minimes	cadets	juniors	seniors	250cc	450cc		
AGE MINIMUM	7 ans	10 ans	11 ans	13 ans	13 ans	19 ans	15 ans	15 ans		
AGE MAXIMUM	9 ans	11 ans	12 ans	15 ans	18 ans	/	/	/		
DIVERS	AGE MINI :DATE ANNIVERSAIRE		AGE MINI :DATE ANNIVERSAIRE		AGE MINI :DATE ANNIVERSAIRE		AGE MINI :DATE ANNIVERSAIRE	AGE MINI :DATE ANNIVERSAIRE		
	NE PAS AVOIR L'AGE MAXI au 01/01/2018		NE PAS AVOIR L'AGE MAXI au 01/01/2018		NE PAS AVOIR L'AGE MAXI au 01/01/2018					
ACCES AUX COMPETITIONS	Guidon d'Argent et Guidon d'Or		C.A.S.M dès 12 ans		C.A.S.M		C.A.S.M ou permis moto avant 2006	C.A.S.M ou permis moto avant 2006		
CYLINDREES	50/65cc à vitesse (+50 type 50SX KTM)		85cc exclusivement	85cc 2T & 150CC 4T		100cc à 125cc 2 T MAXIMUM		CLASSE 2 (voir RTS*)	CLASSES 3,4 (voir RTS*)	
LICENCES	NJ1	NJ2	NJ3		NJ3 ; NJ3C ; NCO	NJ3C , NCO et +	NCO et +	NCO et +		
	(7 ans)	(8-9 ans)	(10-11 ans)							
DISCIPLINES	PRAIRIE		MX		/	/	/	/		
ESSAIS LIBRES	8mn	10mn			5mn LIBRES + 15mn CHRONOS		5mn LIBRES + 15 mn CHRONOS		5mn LIBRES + 15mn CHRONOS	
ESSAIS CHRONOS	8mn	10mn								
COURSES	3 X 8mn 1T	2 X10 mn 1T	3 X 15mn+1T (modifiable par le jury de l'épreuve selon conditions)		3 X 15mn+1T (modifiable par le jury de l'épreuve selon conditions)		3 X 15 mn+ 1T	3 X 15 mn+ 1T		
DROIT D'ENGAGEMENT	22 €		31 €		35 €		35 €	35 €		
PLAQUES	BLEUES		BLANCHES		NOIRES		NOIRES	BLANCHES		
NUMEROS	BLANCS		NOIRS		BLANCS		BLANCS	NOIRS		
RECOMPENSES	3 premiers Kids A 3 premiers Kids B		3 premiers Minimes et 3 premiers cadets		3 premiers juniors 3 premiers séniors		3 premiers du classement général	3 premiers du classement général		
PRIMES	NON		LIBRE CLUB		LIBRE CLUB		LIBRE CLUB	LIBRE CLUB		

CATEGORIES	VETERANS			CHALLENGE GASCOGNE			CHALLENGE GUYENNE		QUADS	
SOUS CATEGORIES	ARGENT	OR	VERMEIL	FEMININES		OPEN	FEMININES	OPEN	JUNIORS + FEM	OPEN + FEM
AGE MINIMUM	37 ans	50 ans	60 ans	13 ans		15 ans	13 ans	15 ans	13 ans	18 ans
AGE MAXIMUM	49 ans	59 ans	/	/	/	/	/	/	17 ans	/
DIVERS	AGE MINI :DATE ANNIVERSAIRE			AGE MINI :DATE ANNIVERSAIRE			AGE MINI :DATE ANNIVERSAIRE		AGE MINI :DATE ANNIVERSAIRE	
	NE PAS AVOIR L'AGE MAXI au 01/01/2018			AGE MINI :DATE ANNIVERSAIRE			AGE MINI :DATE ANNIVERSAIRE		NE PAS AVOIR L'AGE MAXI au 01/01/2018	
ACCES AUX COMPETITIONS	C.A.S.M ou permis moto avant 2006			C.A.S.M ou permis moto avant 2006			C.A.S.M ou permis moto avant 2006		C.A.S.M	C.A.S.M ou permis moto avant 2006
CYLINDREES	CLASSES 2,3,4 (voir RTS*)			CLASSES 2,3,4 (voir RTS*)			CLASSES 2,3,4 (voir RTS*)		-13ans125 2T,250 4T MAXIMUM -15ans 550cc 2&4T MAXIMUM	LIBRE
LICENCES	NCO ou PLUS (MAT INTERDITE)			NJ3C - NCO & +		NCO	NJ3C - NCO & +	NCO	NJ3C - NCO & +	NCO & +
DISCIPLINES	<u>PRAIRIE</u>	<u>MX</u>		<u>PRAIRIE</u>	<u>MX</u>		<u>PRAIRIE</u>	<u>MX</u>	<u>PRAIRIE</u>	<u>MX</u>
ESSAIS LIBRES	1 X 8mn	5mn LIBRES +10mn CHRONOS		1 X 8mn	5mn LIBRES +10mn CHRONOS		1 X 8mn	5mn LIBRES +10mn CHRONOS	1 X 8mn	5mn LIBRES +10mn CHRONOS
ESSAIS CHRONOS	1 X 8mn			1 X 8mn			1 X 8mn			1 X 8mn
COURSES	3 X 8mn +1T	3 X 12mn 1T		3 X 8mn +1T	3 X 12mn 1T		3 X 8mn +1T	3 X 12mn 1T	3 X 8mn +1T	3 X 15mn 1T
DROIT D'ENGAGEMENT	35 €			35 €			35 €		35 €	
PLAQUES	MX1 BLANCHES : MX2 NOIRES			MX1 BLANCHES : MX2 NOIRES			MX1 BLANCHES : MX2 NOIRES		VERTES	BLANCS
NUMEROS	MX1 NOIRS : MX2 BLANCS			MX1 NOIRS : MX2 BLANCS			MX1 NOIRS : MX2 BLANCS			
RECOMPENSES	3 premiers du classement scratch + le premier de chaque catégorie, s'il n'est pas dans les 3 du scratch			3 prem. des 3 manches + 3 PREMIERES FEMININES			3 prem. des 3 manches + 3 PREMIERES FEMININES		3 premiers du classement scratch + PREMIER JUNIOR +PREMIERE FEMININE	
PRIMES	LIBRE CLUB			NON			NON		LIBRE CLUB	